



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 10 juin 2011 — N° 40

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration concernant la Journée mondiale des réfugiés.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration concernant la Journée internationale de la jeunesse.

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter l'école de la Fraternité, située à Montréal-Nord, qui s'est méritée un prix Hommage pour le projet Propulsion.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire du Cercle de l'amitié de Saint-Enfant-Jésus.

Mme Roy (Lotbinière) fait une déclaration afin de féliciter Mme Hélène Leclerc, récipiendaire du prix Henry-Teuscher.

10 juin 2011

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration concernant la Journée nationale des Autochtones.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le 20^e anniversaire du Trait d'Union Montérégien.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration concernant la Journée des parcs nationaux du Québec.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire de Pétanque Mirabel.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner les 33 ans de loyaux services de M. Christian Chevalier à l'Assemblée nationale à titre de cameraman, réalisateur et photographe officiel.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de l'AFEAS de Saint-Denis-sur-Richelieu.

À 10 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

10 juin 2011

Les travaux reprennent à 10 h 17.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 28 Loi modifiant la Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 28.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 mai 2011 par M. Traversy (Terrebonne), concernant le viaduc de la Concorde.

(Dépôt n° 391-20110610)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité du Commissaire au lobbyisme du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 392-20110610)

10 juin 2011

Les documents transmis par Hydro-Québec concernant les soumissionnaires des contrats et contrats-cadres attribués par Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie-James de 2000 à 2010.

(Dépôt n° 393-20110610)

Puis il dépose les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 2 juin 2011 :

Décision 1584 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 394-20110610)

Décision 1585 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les ressources financières attribuées à la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité;

(Dépôt n° 395-20110610)

Décision 1586 concernant le Règlement concernant la nomination de certains membres du personnel occasionnel de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 396-20110610)

Décision 1587 concernant le Règlement concernant l'attribution d'une rémunération additionnelle aux agents de secrétariat de la Direction du secrétariat des commissions affectés de manière régulière aux travaux des commissions;

(Dépôt n° 397-20110610)

Décision 1591 concernant le Règlement concernant les virements de crédits des programmes 1 et 2 au programme 3 du budget de l'exercice financier 2010-2011.

(Dépôt n° 398-20110610)

Dépôts de pétitions

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 69 citoyens et citoyennes du Québec concernant le site d'enfouissement de Lachute.

(Dépôt n° 399-20110610)

10 juin 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. St-Arnaud (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 980 citoyens et citoyennes de Saint-Bruno-de-Montarville et ses environs, concernant le Boisé des hirondelles à Saint-Bruno-de-Montarville.

(Dépôt n° 400-20110610)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) dépose :

Copie d'un document intitulé « Réponse à la question inscrite au Feuilleton par le député de Rousseau (17 novembre 2010) ».

(Dépôt n° 401-20110610)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Blanchet (Drummond), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Claude Léveillé, grand auteur-compositeur-interprète québécois qui a fait rayonner son immense talent partout à travers la francophonie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

10 juin 2011

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue le dévouement et la ténacité de Mme Johanne Durocher dans sa lutte pour obtenir le retour au Canada de sa fille, Mme Nathalie Morin, et de ses trois petits-enfants, Samir, Abdullah et Sarah;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa plus vive inquiétude quant aux poursuites judiciaires intentées contre Nathalie Morin et quant aux conditions générales dans lesquelles, elle et ses trois enfants, doivent vivre;

QUE l'Assemblée nationale demande instamment au gouvernement du Canada et au ministre des Affaires étrangères de prendre, sans délai, les mesures qu'exigent ce cas exceptionnel pour obtenir le rapatriement de Mme Nathalie Morin et de ses trois enfants.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, M. Turcotte (Saint-Jean), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), propose :

10 juin 2011

QUE l'Assemblée nationale remercie chaleureusement les milliers de bénévoles qui se mettront au service des sinistrés de la Montégégie dans le cadre de la Grande corvée organisée les 11 et 12 juin, et les 18 et 19 juin par l'organisme SOS Richelieu. Les Québécoises et les Québécois font preuve, encore une fois, de générosité et de solidarité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Hivon (Joliette) et M. Gaudreault (Jonquière), présente une motion concernant le *Code de procédure civile*; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le projet de loi n° 18, Loi limitant les activités pétrolières et gazières, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 18 est adopté.

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 13, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit adopté.

10 juin 2011

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 13 est adopté.

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 88 est adopté.

M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, propose que le projet de loi n° 17, Loi permettant l'application de régimes particuliers en matière de lésions professionnelles et de santé et de sécurité du travail ainsi qu'en matière de relations du travail, de formation professionnelle et de gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Hamad, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 3, Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac, soit adopté.

10 juin 2011

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 3 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Grondin (Beauce-Nord) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Marie Alice Elisabeth Hélène Lacroix, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption

M. Grondin (Beauce-Nord) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Marie Alice Elisabeth Hélène Lacroix, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption du principe

Mme Maltais (Taschereau) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption

Mme Maltais (Taschereau) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, soit adopté.

10 juin 2011

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption du principe

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

Adoption

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Régie intermunicipale du secteur Nord de Lac-Saint-Jean Est, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 20 septembre 2011, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 54, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 20 septembre 2011, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON